

AMDG **REMPLOI SAS**



**RAPPORT
ANNUEL
2022**

ÉDITO

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de présenter le Rapport Annuel 2022 de votre SAS AMDG Remploi. Ce rapport vous rend compte de l'activité de la Société du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le critère d'éligibilité au emploi fiscal, rempli au 31 décembre 2021, est également validé à la clôture de l'exercice 2022 (article 150-0B ter du Code général des impôts).

La SAS AMDG Remploi mène une politique d'investissement conforme à sa stratégie, en acquérant des immeubles résidentiels, de bureaux ou d'activités avec un objectif de création de valeur à la revente. La phase d'investissement démarrée en 2021 se poursuit et l'équipe de gestion est pleinement impliquée pour sélectionner les meilleurs actifs et viser une performance optimale pour votre investissement.

L'Equipe de Gestion

AMDG **REMPLOI SAS**

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022.....	9
OBJECTIFS DE GESTION ET RISQUES.....	9
ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	10
CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ IMMOBILIER EN 2022.....	12
PATRIMOINE IMMOBILIER	14
STRATÉGIE CAPITALISTIQUE	20
PERFORMANCES COMPTABLES ET FISCALITÉ DE LA SOCIÉTÉ ..	22
AUTRES INFORMATIONS.....	24
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	28
CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS.....	54

AMDG REMPLI EN RÉSUMÉ

AMDG

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

47 962 000 €

Capitalisation au prix de souscription

45 618 576 €

Valorisation des titres à la clôture

67,2 millions €

Valeur comptable des actifs immobiliers

68,5 millions €

Revalorisation des actifs à la clôture

32 millions €

Endettement bancaire – capital restant dû

47%

Levier immobilier (LTV)

177 (+56)

Nombre de lots détenus

12 (+4)

Nombre de sites

12

Nombre de filiales actives

22 953 m² (+5 078 m²)

Surfaces sous gestion

OBJECTIFS DE GESTION ET RISQUES

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de la SAS AMDG Remploi est de souscrire à hauteur d'au moins 90% de son actif brut comptable des titres de capital de sociétés répondant principalement à la définition de PME et qui :

- ✓ Exercent une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du Code général des Impôts (CGI), industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exclusion des activités de gestion de leur propre patrimoine mobilier ou immobilier ;
- ✓ Sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou y seraient soumises dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France ;
- ✓ Détiennent leur siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et
- ✓ Ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

RISQUES

La SAS AMDG Remploi est principalement investie en actifs immobiliers sélectionnés par la Société de Gestion AMDG, précision étant faite que chaque actif est détenu indirectement par le biais d'un véhicule dédié (SASU). Le capital investi par les souscripteurs est exposé aux risques du marché immobilier. Cet investissement comporte donc un risque de perte en capital.

Les SASU portant les opérations immobilières sont exposées au risque de défaillance d'un ou plusieurs locataires.

Les SASU sont aussi exposées aux risques liés à l'effet de levier bancaire, puisqu'elles ont partiellement recours à l'endettement bancaire pour le financement de leurs investissements immobiliers.

Par ailleurs, compte-tenu du contexte économique (guerre en Ukraine et augmentation du coût des matières premières), les montants des budgets de travaux sont susceptibles d'évoluer à la hausse par rapport aux montants prévisionnels des business plans.

Les SASU sont exposées aux risques financiers de taux, de contrepartie lors de la revente et de liquidité des actifs détenus.

Enfin, les porteurs d'actions de la SAS AMDG Remploi sont exposés à un risque fiscal, consistant en la remise en cause des éventuels avantages fiscaux dont ils pourraient bénéficier en souscrivant aux actions de la Société. Les investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux habituels afin de s'assurer du traitement fiscal de leur investissement et des éventuelles obligations déclaratives.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉ DE GESTION

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE (« AMDG »)

Société par actions simplifiée au capital social de 250 000 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro unique d'identification 822 396 040. Siège social : 120 rue Masséna – 69006 LYON.

Agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Société de Gestion de Portefeuille habilitée à gérer des « Autres FIA » sous le numéro GP-17000010 en date du 11 mai 2017. Adhérente à l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM).

Direction

La société est représentée, dirigée et administrée par la Présidente Madame Vanessa ROUSSET. Monsieur Alexandre CARROT occupe le poste de Directeur Général depuis le 15 décembre 2022.

Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)

RCCI dirigeant : Monsieur Robert MANCINI.

RCCI délégataire : 2AM, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro unique d'identification 440 482 248. Siège social : 9 rue d'Edimbourg – 75008 PARIS.

SÉLECTION DES INVESTISSEMENTS

Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement prend les décisions d'investissement et de désinvestissement. Il se compose des gérants financiers de la Société de Gestion.

Comité Consultatif

Le Comité Consultatif rend des avis sur les dossiers d'investissement présentés et notamment lorsqu'un dossier d'investissement présente un ou plusieurs conflits d'intérêts potentiels. Il est composé de représentants d'investisseurs de la SAS et, le cas échéant, de membres nommés en considération de leur expertise et de leur expérience.

Comité de valorisation

Le Comité de valorisation, composé des Gérants financiers et de l'Évaluateur interne de la Société de Gestion, se réunit périodiquement afin d'établir la valeur vénale des actifs immobiliers du portefeuille.

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

SECA FOREZ

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON. Société par actions simplifiée au capital de 440 000 euros, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 778 149 716. Siège social : 7 rue de l'Artisanat – 42930 VILLARS.

BANQUE DÉPOSITAIRE

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Siège social : 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS.

Adresse postale de la fonction dépositaire : Perspective Défense - 75886 PARIS Cedex 18.

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ IMMOBILIER EN 2022

Le marché immobilier, après avoir connu un rythme soutenu et des hausses de prix récurrentes, se rééquilibre, tant par l'inertie de la crise sanitaire que par la remontée des taux immobiliers qui, par leur faiblesse, avait aisément dopé le marché. Le volume des ventes en résidentiel diminue en 2022, avec un nombre de 1,1 million de transactions réalisées. La baisse du volume de transactions s'est subitement accélérée au cours de la fin d'année 2022. Cette diminution est à corréliser avec la hausse de l'inflation pesant sur le pouvoir d'achat : l'INSEE l'estime à +5,5% sur l'année 2022. Il est à noter que l'inflation devrait continuer à venir altérer la demande et ainsi faire baisser les volumes de transactions.

Les délais de vente se sont allongés et les acquéreurs solvables se raréfient, notamment en raison du resserrement des conditions de crédit et de la hausse des taux d'intérêt. Le profil des acheteurs a donc changé, la part des primo-accédants dans les acquisitions passant de 44% en mars 2022 à 33% en novembre 2022. Du côté des investisseurs, ceux-ci représentent presque 25% en novembre contre 15% d'entre eux en mars 2022.

Par ailleurs, si les prix ont globalement observé une stabilisation au cours de l'année 2022, les projections issues des avant-contrats montrent que les prix des logements anciens en France métropolitaine subiraient un changement de tendance important sur l'année 2023. Après la décélération progressive de la hausse des prix constatée depuis septembre 2022, ces derniers ne seraient plus qu'en très légère hausse pour le début d'année 2023 (+1,3% sur un an), laissant augurer une baisse à venir.

Concernant le marché de l'ancien, il est important de faire état de la hausse du prix des matières premières et ainsi pour les matériaux nécessaires à la rénovation de ces biens, et ce face au contexte d'inflation issu en partie par le conflit russo-ukrainien. A cet effet, l'INSEE indique une hausse de l'ICC (Indice du coût de la construction) de +8,8% sur un an au quatrième trimestre 2022.

Enfin, la réglementation concernant la rénovation énergétique des logements continue à s'étendre au fil des ans. Le risque est de voir les propriétaires se précipiter quant à la mise en vente des nombreuses « passoires énergétiques » existantes sur le marché. L'effet « stock » face à des acheteurs n'ayant pas la possibilité de rénover leurs acquisitions pourrait également avoir pour conséquence une dégradation des prix ou un délaissement des lots à rénover.

Quant à lui, le marché des bureaux en régions a enregistré une belle dynamique au cours de l'année écoulée en dépit de la conjoncture économique et financière défavorable. Ce dynamisme se traduit par une hausse du volume placé de 5% par rapport à l'année 2021 et de 22% par rapport à la moyenne décennale. Cette hausse s'explique par la volonté des entreprises de choisir les meilleurs actifs afin de capter et retenir les talents. Désormais, les marchés régionaux concentrent près de la moitié de la demande placée au niveau national, contre seulement un tiers il y a dix ans. Lyon, Lille, Aix/Marseille et Nantes sont parmi les villes les plus dynamiques.

Sources : Notaires de France – Nexity – BNP Real Estate - JLL



AMDG REMPLOI ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

AMDG

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

PATRIMOINE IMMOBILIER

STRATÉGIE

La stratégie d'investissement de la Société consiste à rechercher des opportunités d'investissement et à négocier des acquisitions d'immeubles en France. Ces actifs ont pour caractéristique de nécessiter, dans la plupart des cas, des travaux de rénovation, de restructuration et de mise aux normes, tout en optimisant les créations de surfaces additionnelles (combles aménageables, surélévations, parcelles constructibles, ...). La durée de ce processus de valorisation est comprise entre 24 et 48 mois. La Société peut également investir en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), dans le but de louer et de revendre les immeubles à des investisseurs. Les opportunités d'investissement peuvent aussi être des opérations de promotion immobilière.

Les actifs immobiliers acquis sont des immeubles résidentiels, de bureaux ou des locaux d'activités. Ils sont situés dans les grandes métropoles françaises (Lyon, Paris, Aix-Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rennes, Lille, Strasbourg, Nice, Montpellier...) ou dans leur périphérie immédiate.

La Société de Gestion vise une diversification des actifs afin de diluer le risque pour les investisseurs.

L'objectif est de céder les actifs de la Société dès leur phase de valorisation terminée et de clôturer les opérations de liquidation de la Société à l'expiration de la durée mentionnée à l'Article 8 des Statuts.

ACQUISITIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inventaire du patrimoine acquis au 31 décembre 2022

Depuis sa création, la SAS AMDG Remploi a investi 49,8 millions d'euros dans le capital de ses filiales pour l'acquisition d'actifs immobiliers. Cela correspond à plus de 100% des fonds propres collectés, grâce à la gestion centralisée de la trésorerie au niveau de la SAS AMDG Remploi, permettant de remplir ainsi l'objectif de emploi fiscal de 90% des capitaux collectés investis à la clôture du premier exercice comptable.

Le patrimoine immobilier acquis au cours de l'exercice 2022 représente 4 immeubles et un lot de copropriété complémentaire dans l'actif de Marius Berliet (Lyon 3), pour un montant investi de 24,18 millions d'euros hors droits hors travaux.

Opération	Quote-part de détention	Type de biens	Date d'acquisition	Prix d'acquisition HD	Surface	Nb. lots
CALUIRE ET CUIRE - 41 cours Aristide Briand	100%	Résidentiel	févr.-21	2 380 000 €	541 m ²	5
PARIS 9 - 16 rue de Bellefond	100%	Résidentiel	août-21	13 510 000 €	1 293 m ²	38
VILLEURBANNE - 23 place des Maisons Neuves	100%	Résidentiel	sept.-21	1 855 000 €	710 m ²	11
BOULOGNE BILLANCOURT - 43 rue des Tilleuls	100%	Bureau	sept.-21	4 505 000 €	551 m ²	1
VILLEURBANNE - 4 cours Tolstoï	100%	Résidentiel	nov.-21	5 000 000 €	1 472 m ²	35
VILLEURBANNE - 34 rue Jean-Pierre Brédy	100%	Bureau	déc.-21	1 466 000 €	600 m ²	2
LYON 3 - 3 rue Marius Berliet	100%	Résidentiel	déc.-21	3 259 000 €	1 907 m ²	18
MEYZIEU - 4 rue Jean Macé	100%	Activité	déc.-21	9 275 000 €	10 800 m ²	2
LYON 3 - 3 rue Marius Berliet	100%	Résidentiel	mars-22	228 000 €	109 m ²	1
LYON 4 - 11 Grande rue de la Croix Rousse	100%	Résidentiel	mars-22	1 450 000 €	292 m ²	8
LYON 6 - 41 avenue du Maréchal de Saxe	100%	Mixte	mars-22	13 200 000 €	2 279 m ²	22
LYON 7 - 25 avenue Jean Jaurès	100%	Mixte	août-22	7 950 000 €	1 948 m ²	24
LYON 9 - 67 rue de Bourgogne	100%	Mixte	oct.-22	1 350 000 €	451 m ²	10
Total des acquisitions réalisées				65 428 000 €	22 953 m²	177

La phase d'investissement s'est poursuivie en 2022 par l'accroissement du levier bancaire, conformément à notre stratégie. Le montant global d'investissement devrait être compris entre 100 et 110 millions d'euros, compte-tenu d'une part des conditions de l'effet de levier bancaire et d'autre part, du montant des travaux prévisionnels.

Depuis la création de la Société, l'Equipe de Gestion a émis des offres d'achat pour des opportunités d'investissement ciblées à hauteur de 452 millions d'euros pour 60 dossiers, dont 45 ont été déclinées par les vendeurs au profit d'offres plus élevées (compte-tenu de l'appétence actuelle des investisseurs pour le marché immobilier sur des détentions de plus long terme). Le taux de conversion des offres d'acquisition émises par la Société s'élève à 14%.

CALUIRE-ET-CUIRE - 41 cours Aristide Briand

Immeuble résidentiel élevé sur caves avec 1 étage et mansardes.



Acquisition : février 2021
Prix d'acquisition : 2 380 000 €
Surface totale : 541 m²
Stratégie de valorisation :
 Création de petits appartements avec espaces collectifs et cour commune.

PARIS 9 - 16 rue Marie-Éléonore de Bellefond

Trois immeubles résidentiels détenus en pleine propriété, élevés sur sous-sols, un en RdC et du R+4 au R+6.



Acquisition : août 2021
Prix d'acquisition : 13 510 000 €
Surface totale : 1 293 m²
Stratégie de valorisation :
 Travail sur l'état locatif, travaux en parties communes et privatives.

VILLEURBANNE - 23 place des Maisons Neuves

Deux immeubles résidentiels détenus en pleine propriété, élevés sur sous-sols, dont un en R+3.



Acquisition : septembre 2021
Prix d'acquisition : 1 855 000 €
Surface totale : 711 m²
Stratégie de valorisation :
 Vente à la découpe et restructuration d'un bâtiment résidentiel utilisé en atelier et garages à destination résidentielle.

BOULOGNE-BILLANCOURT - 43 rue des Tilleuls

Immeuble tertiaire avec parking, élevé sur RdC avec 5 étages.



Acquisition : septembre 2021
Prix d'acquisition : 4 505 000 €
Surface totale : 551 m²
Stratégie de valorisation :
 Changement d'affectation en bien résidentiel et droits à construire.

VILLEURBANNE - 4 cours Tolstoï

Immeuble de 5 étages, composé de 2 locaux commerciaux et 31 logements.



Acquisition : novembre 2021
Prix d'acquisition : 5 000 000 €
Surface totale : 1 472 m²
Stratégie de valorisation :
 Revente unitaire des lots après travaux de rénovation en parties communes et privatives.

VILLEURBANNE - 34 rue Jean-Pierre Brédy

Immeuble tertiaire vacant élevé sur un étage. Changement d'affectation en résidentiel.



Acquisition : décembre 2021
Prix d'acquisition : 1 466 000 €
Surface totale : 600 m²
Stratégie de valorisation :
 Surélévation (+400 m²) puis revente unitaire ou mise en location et revente en bloc.

LYON 8 - 3 rue Marius Berliet

Immeuble résidentiel détenu en copropriété, élevé sur caves en R+8.



Acquisition : décembre 2021
Prix d'acquisition : 3 259 000 €
Surface totale : 1 907 m²
Stratégie de valorisation :
Vente à la découpe après rénovation et division des parties privatives et rénovation des parties communes.

MEYZIEU - 4 rue Jean Macé

Locaux d'activité de deux cellules indivisibles, situés en zone industrielle, en périphérie de Lyon.



Acquisition : décembre 2021
Prix d'acquisition : 9 275 000 €
Surface totale : 10 800 m²
Stratégie de valorisation :
Optimisation des baux commerciaux et X.

LYON 4 - 11 Grande rue de la Croix Rousse

Immeuble de deux étages composé d'un local commercial et sept logements.



Promesse signée : nov. 2021
Prix d'acquisition : 1 450 000 €
Surface totale : 252 m²
Stratégie de valorisation :
Revente unitaire des lots après travaux de rénovation en parties communes et privatives.

LYON 6 - 41 avenue du Maréchal de Saxe

Immeuble mixte sur six étages, composé de deux locaux commerciaux et seize logements.



Promesse signée : déc. 2021
Prix d'acquisition : 13 200 000 €
Surface totale : 2 221 m²
Stratégie de valorisation :
Revente unitaire des lots après travaux de rénovation en parties privatives et optimisation des baux commerciaux.

LYON 9 - 67 rue de Bourgogne

Immeuble résidentiel élevé en R+4 étages composé de dix logements, entièrement loué.



Acquisition : octobre 2022
Prix d'acquisition : 1 350 000 €
Surface totale : 451 m²
Stratégie de valorisation :
Revente des lots à la découpe après travail de l'état locatif et travaux de rénovation en parties communes et privatives.

LYON 7 - 25 avenue Jean Jaurès

Immeuble mixte élevé en R+5, composé de 2 commerces en pied d'immeuble et 20 logements, entièrement loué.



Acquisition : juin 2022
Prix d'acquisition : 7 950 000 €
Surface totale : 1 948 m²
Stratégie de valorisation :
Revente des lots à la découpe après travail de l'état locatif et travaux de rénovation en parties communes et privatives.

Patrimoine en cours d'acquisition

A la clôture de l'exercice 2022, deux actifs étaient en cours d'acquisition (offres acceptées ou compromis signés) :

- ✓ Une offre d'acquisition acceptée par les vendeurs sur un immeuble de bureaux à restructurer dans l'optique d'une revente en bloc à La Madeleine, commune située dans la métropole de Lille. L'immeuble développe une surface de 4 569 m², pour un prix d'acquisition de 15,75 millions d'euros. Cet actif est structuré en co-détention avec un autre Fonds géré par la Société

de Gestion AMDG. La SAS AMDG Remploi détient une quote-part de 30% de la filiale portant l'immeuble.

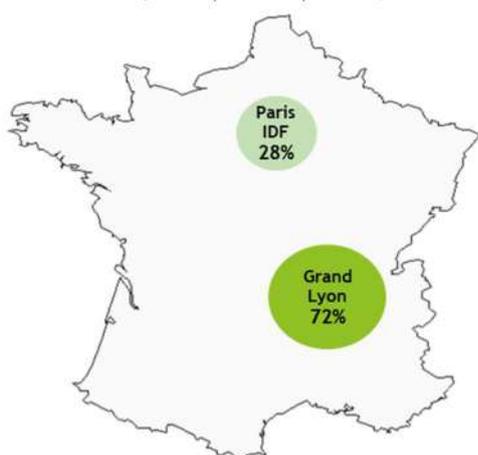
- ✓ L'opportunité d'acquisition présentée dans le Bulletin Semestriel N°4 du Portefeuille Grand Lyon (4,83 millions d'euros) n'est pas allée à son terme : l'étude approfondie de la data-room d'acquisition par l'Equipe de Gestion a révélé une non-conformité administrative sur un des bâtiments du portefeuille.

Situation géographique du patrimoine et typologies d'actifs

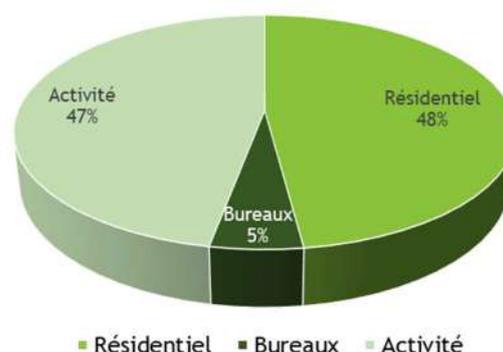
A la clôture de l'exercice 2022, le patrimoine investi se situe en majorité dans la métropole lyonnaise. Le reste est investi en région parisienne.

Les typologies majoritaires sur le patrimoine sont les immeubles résidentiels (avec ou sans pieds d'immeubles commerciaux) et d'activité, qui représentent 95% des surfaces sous gestion.

Répartition géographique du portefeuille
(% des prix d'acquisition)



Répartition du portefeuille par typologie d'actif
(% des surfaces acquises)



Valorisation à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2022, le patrimoine immobilier détenu par le SAS AMDG Remploi est valorisé par la Société de Gestion à hauteur de 68,59 millions d'euros hors droits pour une valeur comptable de 67,23 millions d'euros.

Opération	Type de biens	Surface	Nb. lots	Valeur comptable	Valeur vénale
CALUIRE ET CUIRE - 41 cours Aristide Briand	Résidentiel	541 m ²	5	2 424 000 €	2 424 000 €
PARIS 9 - 16 rue de Bellefond	Résidentiel	1 293 m ²	38	13 770 000 €	13 770 000 €
VILLEURBANNE - 23 place des Maisons Neuves	Résidentiel	710 m ²	11	1 915 257 €	1 915 257 €
BOULOGNE BILLANCOURT - 43 rue des Tilleuls	Bureau	551 m ²	1	4 632 419 €	4 940 000 €
VILLEURBANNE - 4 cours Tolstoï	Résidentiel	1 472 m ²	35	5 281 040 €	5 760 977 €
VILLEURBANNE - 34 rue Jean-Pierre Brédy	Bureau	600 m ²	2	1 542 110 €	1 665 000 €
LYON 3 - 3 rue Marius Berliet	Résidentiel	2 016 m ²	19	3 636 938 €	3 636 938 €
MEYZIEU - 4 rue Jean Macé	Activité	10 800 m ²	2	9 510 505 €	9 969 615 €
LYON 4 - 11 Grande rue de la Croix Rousse	Résidentiel	292 m ²	8	1 484 510 €	1 484 510 €
LYON 6 - 41 avenue du Maréchal de Saxe	Mixte	2 279 m ²	22	13 440 000 €	13 440 000 €
LYON 7 - 25 avenue Jean Jaurès	Mixte	1 948 m ²	24	8 172 515 €	8 172 515 €
LYON 9 - 67 rue de Bourgogne	Mixte	451 m ²	10	1 420 926 €	1 420 926 €
		22 953 m²	177	67 230 220 €	68 599 738 €

Prix de revient prévisionnel du patrimoine

Après incorporation des frais courants d'exploitation des immeubles, des engagements de création de valeur réalisés ou à engager, en accord avec la stratégie, le prix de revient prévisionnel du patrimoine acquis par AMDG Remploi à la clôture de l'exercice 2022 est estimé à hauteur de 91 millions d'euros. Le prix de revient prévisionnel du patrimoine s'aligne sur les règles et méthodes comptables appliquées par la SAS et ses filiales et comprend, outre le prix d'acquisition hors droit des immeubles :

- ✓ Les honoraires d'intermédiation,
- ✓ Les impôts, taxes et droits de toute nature grevant les transactions immobilières,
- ✓ Les frais financiers,
- ✓ Les frais de restructuration des actifs (travaux, remise en état).

Cette valorisation est budgétée au moment de l'acquisition des actifs. Elle n'est définitivement arrêtée que lorsqu'une opération est débloquée.

A titre indicatif, au 31 décembre 2022, la Société de Gestion a budgété les travaux à réaliser et frais de restructuration des actifs en portefeuille à hauteur de 7,37 millions d'euros. Cette enveloppe comprend les engagements liés à la création de valeur ou les frais de restructuration des actifs :

- ✓ Le gros œuvre,
- ✓ Les travaux en parties privatives et communes,
- ✓ Le travail de l'état locatif,
- ✓ Les frais liés à la mise en copropriété de certains actifs,
- ✓ Une partie d'aléas liés aux incertitudes sur d'éventuels dépassements de budgets.

Opération	Budget travaux	Description
CALUIRE ET CUIRE - 41 cours Aristide Briand	636 k€	Travaux en parties privatives, mise en copropriété, autres équipements
PARIS 9 - 16 rue de Bellefond	156 k€	Rénovation de deux appartements, aménagement d'une terrasse sur cour, travaux en parties communes, honoraires et aléas
VILLEURBANNE - 23 place des Maisons Neuves	404 k€	Façade extérieure, rénovations privatives, mise en copropriété et aléas
VILLEURBANNE - 4 cours Tolstoï	296 k€	Parties communes intérieures, rénovations privatives, mise en copropriété et aléas
VILLEURBANNE - 34 rue Jean-Pierre Brédy	2 432 k€	Surélévation, travaux en parties privatives, mise en copropriété et aléas
LYON 3 - 3 rue Marius Berliet	3 450 k€	Parties communes intérieures (ascenseurs, circulations), façade, parties privatives, copropriété, travail de l'état locatif et aléas
Budgets travaux au 31 décembre 2022	7 374 k€	

CESSIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

La SAS AMDG Remploi, à travers ses filiales, n'a procédé à aucune cession d'actifs au cours de l'exercice écoulé.

A fin décembre 2022, l'actif situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 43 rue des Tilleuls, est en cours de cession. Sous réserve de la bonne réitération de l'acte authentique de vente, cet actif devrait être cédé au prix de 5,2 millions d'euros net vendeur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pour prévenir tout conflit d'intérêts avec les sociétés du groupe VRH, la Société de Gestion établit un barème d'honoraires maximum imposé à ces sociétés. Ce barème est déterminé en calculant une moyenne des tarifs pratiqués par des agences concurrentes, conformément au programme d'activité de la Société de Gestion. Il est révisé deux fois par an.

Il est à noter qu'aucune acquisition réalisée en 2022 par la Société n'a été apportée par une société du groupe V. Rousset Holding (groupe VRH, détenu par Madame V. Rousset).

STRATÉGIE CAPITALISTIQUE

CAPITALISATION DE LA SAS AMDG EMPLOI

Type d'actions	Nombre d'actions	Montant du capital	Nombre d'actionnaires
Actions A	47 837	47 837 000 €	97
Actions B	125	125 000 €	1
	47 962	47 962 000 €	98

Le capital social de la SAS AMDG Remploi s'élève à 47 962 000 euros. Il est composé de 47 962 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros. La Société a émis deux types d'actions, les actions A et B. Les actions B sont réservées à la Société de Gestion. Les droits particuliers attachés aux actions de préférence sont détaillés dans l'article 12 statuts de la Société et au point B, 7. de la Notice d'Information de la Société.

RECOURS À L'ENDETTEMENT ET AU LEVIER BANCAIRE

Comme évoqué précédemment, la SAS AMDG Remploi a investi les fonds propres qu'elle a collectés, et procède désormais, afin d'optimiser la rentabilité de ses opérations, à la mise en place d'effet de levier bancaire, pour ses investissements actuellement en portefeuille et ceux en cours d'acquisition.

Néanmoins, compte-tenu de l'augmentation des taux, notamment de financement des opérations immobilières, l'effet de levier mis en place est nettement inférieur à la capacité d'endettement permise par la politique de gestion.

Au 31 décembre 2022, le montant total de l'endettement bancaire s'élève à 32,04 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent à la somme de 0,2 millions d'euros.

	Endettement	Patrimoine	Ratio LTC (*)	Ratio LTV (**)
Dettes bancaires cumulées	32 041 333 €			
Coût comptable des immeubles détenus		67 230 220 €	47,7%	
Valeur vénale des immeubles détenus		68 599 738 €		46,7%

(*) Ratio LTC : « Loan to Cost », endettement bancaire rapporté à la valeur comptable des actifs.

(**) Ratio LTV : « Loan to Value », endettement bancaire rapporté à la valeur vénale des actifs.

SCHÉMA DE DÉTENTION DES ACTIFS

Conformément à son objet social, la SAS AMDG Remploi a organisé son patrimoine à travers la détention indirecte des actifs immobiliers dans des Sociétés par actions simplifiée. A l'exception de l'actif de La Madeleine, qui a fait l'objet d'un co-investissement avec une autre Société gérée par AMDG, à travers la SAS MADELEINE EMPLOI 2 dont AMDG Remploi détient 30% du capital social, les actifs sont détenus à 100% par la SAS AMDG Remploi.

Au 31 décembre 2022, la SAS a investi 49 801 000 euros au capital de ses filiales. Dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie mise en place au sein du

groupe formé par la SAS et ses filiales, des avances de trésorerie ou des remontées à la société-mère peuvent être constatées à la clôture de l'exercice.

Le montant du levier bancaire total s'élève à 32,24 millions d'euros, incluant les intérêts courus non échus à la clôture.

Opération	Structure de détention	Quote-part de détention	Capital social versé	Comptes-courants d'associé versés	Levier bancaire
BOULOGNE BILLAN COURT - 43 rue des Tilleuls	SASU TILLEULS EMPLOI	100%	8 000 000 €	-3 134 932 €	0 €
CALUIRE ET CUIRE - 41 cours Aristide Briand	SASU ARISTIDE BRIAND EMPLOI	100%	1 000 000 €	46 779 €	1 790 759 €
LA MADELEINE - 174 avenue de la République	SAS MADELEINE EMPLOI 2	30%	4 500 000 €	0 €	0 €
LYON 3 - 3 rue Marius Berliet	SASU MARIUS BERLIET EMPLOI	100%	1 500 000 €	24 723 €	2 273 631 €
LYON 4 - 11 Grande rue de la Croix Rousse	SASU CROIX ROUSSE EMPLOI	100%	500 000 €	-162 531 €	1 306 500 €
LYON 6 - 41 avenue du Maréchal de Saxe	SASU SAXE EMPLOI	100%	4 100 000 €	55 146 €	10 386 000 €
LYON 7 - 25 avenue Jean Jaurès	SASU KEATON EMPLOI [2]	100%	2 200 000 €	350 146 €	5 737 023 €
LYON 9 - 67 rue de Bourgogne	SASU BOURGOGNE EMPLOI	100%	500 000 €	0 €	0 €
MEYZIEU - 3 rue Jean Macé	SASU MEYZIEU EMPLOI	100%	9 100 000 €	356 394 €	0 €
PARIS 9 - 16 rue de Bellefond	SASU BELLEFOND EMPLOI [3]	100%	5 000 000 €	-1 135 479 €	10 753 321 €
VILLEURBANNE - 23 place des Maisons Neuves	SASU MAISONS NEUVES EMPLOI	100%	3 000 000 €	-991 196 €	0 €
VILLEURBANNE - 34 rue Jean-Pierre Brédy	SASU BRÉDY EMPLOI	100%	4 200 000 €	-2 538 785 €	0 €
VILLEURBANNE - 4 cours Tolstoï	SASU TOLSTOÏ EMPLOI	100%	6 200 000 €	-597 900 €	0 €
Sans objet	SASU EMPLOI PIVOT	100%	1 000 €	0 €	0 €
Fonds investis au 31 décembre 2022			49 801 000 €	-7 727 635 €	32 247 233 €

- ✓ Le capital social de la société BELLEFOND EMPLOI a été diminué de 15,5 millions d'euros à 5,0 millions d'euros.
- ✓ La société KEATON EMPLOI a été renommée JEAN JAURÈS EMPLOI.
- ✓ La société EMPLOI PIVOT a été constituée afin de signer les compromis d'acquisition.

PERFORMANCES COMPTABLES ET FISCALITÉ DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2022

Le résultat net comptable au 31 décembre 2022 de la SAS AMDG Remploi ressort en déficit de -2 032 748 euros. Compte-tenu de ce déficit, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée au titre de cet exercice.

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat fiscal AMDG REMPLOI	-197 823 €	-1 937 600 €
Résultat avant impôt AMDG REMPLOI	-2 032 748 €	-2 380 670 €
Résultats des filiales SAS	0 €	0 €
Déductions et réintégrations fiscales	1 834 925 €	443 070 €
Charge d'impôt sur les sociétés	0 €	0 €
Résultat net comptable AMDG REMPLOI	-2 032 748 €	-2 380 670 €
dont proposition de dividende	0 €	0 €
dont mise en report à nouveau	-2 032 748 €	-2 380 670 €

Formation du résultat net

La SAS AMDG Remploi supporte, depuis sa création, des frais de gestion (2,5% TTC du montant de la collecte) et commissions d'arbitrage (0,75% TTC du prix d'acquisition) et des dotations aux provisions à caractère financier sur les sommes investies dans les filiales portant les opérations immobilières.

Ces comptes-courants doivent, dans le respect de la réglementation comptable, être dépréciés à hauteur des déficits constatés sur l'exercice par les filiales de la Société. Cette obligation comptable et réglementaire enregistrée sur l'exercice ne correspond pas à la réalité économique des opérations immobilières de la Société.

Par application du principe de prudence comptable, les plus-values éventuelles identifiées par la Société de Gestion sur le patrimoine ne sont pas valorisées comptablement, par opposition aux moins-values éventuelles qui sont constatées par le biais de dépréciations, non déductibles du résultat fiscal.

Le résultat net de l'exercice 2022 est formé par :

- ✓ Les honoraires de gestion et commissions d'arbitrage à l'acquisition, facturés aux filiales de la Société et versés à la Société de Gestion. Sur l'exercice 2022, ce montant représente 1,27 millions d'euros ;
- ✓ Les provisions comptables fiscalement non déductibles liées aux dépréciations des comptes-courants d'associés des filiales de la Société, pour un montant net de 1,83 million d'euros.

Le schéma de détention des actifs immobiliers du portefeuille de la SAS AMDG Remploi s'opère au travers de structures juridiques dédiées (SASU), chaque immeuble étant détenu par une société qui porte l'effet de levier bancaire et réalise la plus-value immobilière (voir à la section précédente, « Schéma de détention des actifs »).

VALORISATION DE L'ACTION À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2022, la Société de Gestion évalue le prix de l'action de la SAS AMDG Remploi à 923,68 euros pour une valeur nominale de 1 000,00 euros à la souscription. Cette valeur d'action a été établie à partir de l'actif net comptable du groupe formé par la SAS AMDG Remploi et ses filiales au 31 décembre 2022.

A ce jour, la SAS AMDG Remploi supporte les frais de gestion, alors que le travail de valorisation des actifs immobiliers et les plus-values potentielles ne sont pas encore matérialisés dans la valeur de l'action. Le mécanisme de création de valeur et de matérialisation des plus-values potentielles à la cession des actifs correspond au cycle de vie normal d'un fonds d'investissement (selon la courbe en « J »), où les bénéfices comptables sont différés dans le temps sur les exercices fiscaux ultérieurs.

FISCALITÉ DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Gestion AMDG met à disposition des associés de la SAS AMDG Remploi, sur simple demande, une note fiscale détaillée.

Les indications reportées ci-après ne constituent pas un conseil fiscal.

Les porteurs d'actions de la SAS sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux habituels afin de s'assurer du traitement fiscal de leur investissement et des éventuelles obligations déclaratives.

Dispositif 150-0B ter du CGI

Les opérations immobilières (achat-revente d'actifs immobiliers) réalisées par la SAS AMDG Remploi sont éligibles au dispositif de l'article 150-0B ter du CGI, d'après l'article 34 du même Code.

Au 31 décembre 2022, 91% de l'actif brut de la SAS AMDG Remploi est investi au capital de ses filiales, conformément à son objet social et aux règles fiscales applicables. La SAS remplit ainsi l'objectif fiscal du Remploi consistant à investir au moins 90% de son actif brut dans le capital de ses filiales depuis la clôture du premier exercice comptable.

Fiscalité des revenus distribués

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement de 30% sur leur montant brut au moment de la mise en paiement par la société distributrice, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,80% et des prélèvements sociaux de 17,20%.

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) remplace l'Impôt Sur la Fortune (ISF). Le seuil d'imposition (1,3 millions d'euros) et le barème sont inchangés mais cet impôt ne cible désormais que l'ensemble des biens et droits

immobiliers détenus directement ou indirectement par le contribuable, à l'exception des biens à caractère professionnel.

En l'état actuel des instructions fiscales et compte-tenu de la politique d'investissement de la SAS AMDG Remploi, détaillée dans sa Notice d'Information (achat d'actifs immobiliers en vue de leur revente), les actions de la SAS AMDG Remploi ne relèvent pas de l'assiette d'assujettissement à l'IFI. Seule une fraction minimale de la valeur vénale réelle des actions A de la SAS, représentée par les liquidités, pourrait être incluse directement ou indirectement dans l'assiette de l'IFI dont les actionnaires pourraient éventuellement être redevables.

Fiscalité des revenus des associés

	Associés personnes physiques	Associés personnes morales détenant moins de 5% du capital social	Associés personnes morales détenant au moins 5% du capital social
Imposition des dividendes	Taxation au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% + Prélèvements sociaux au taux de 17,2% (Hors option pour l'imposition au barème progressif de l'IR dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers)	Produits financiers imposables de plein droit à l'Impôt sur les Sociétés (IS) au taux normal	Eligibilité au régime des sociétés mères et filiales. Exonération des dividendes après réintégration d'une quote-part de frais et charges de 5% lorsque les titres sont détenus au moins 2 ans ; la quote-part étant imposable à l'IS au taux normal
Imposition du boni de liquidation (prix net de liquidation – valeur des apports)		Revenus distribués imposables de plein droit à l'IS au taux normal	Suivant la classification comptable des titres détenus : > Boni imposable de plein droit à l'IS, ou > Application du régime des plus-values professionnelles

AUTRES INFORMATIONS

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément aux dispositions des articles 321-46 et suivants du Règlement général de l'AMF et de l'article L.533-10 du Code monétaire et financier, les sociétés de gestion doivent établir une Politique d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts afin de présenter les mesures organisationnelles mises en œuvre pour détecter et gérer les conflits d'intérêts potentiels.

La Société de Gestion AMDG apprécie la notion de conflit d'intérêts comme toute situation dans laquelle ses intérêts et/ou ceux de ses collaborateurs et/ou ceux de ses clients peuvent se trouver en concurrence. En effet, cette situation présente un risque que les intérêts d'un ou de plusieurs de ces clients se trouvent lésés.

La Société de Gestion AMDG veille à ce que l'ensemble de ses collaborateurs exercent leurs fonctions avec intégrité, impartialité, diligence et loyauté,

conformément aux dispositions du Code de déontologie applicable au sein de la Société de Gestion.

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque la situation n'a pas fait l'objet des mesures d'encadrement ou lorsque les mesures d'encadrement et les contrôles effectués a posteriori n'ont pas permis de garantir avec une certitude raisonnable la primauté des intérêts des clients.

En cas de survenance d'un conflit d'intérêts potentiel ou avéré, la Société de Gestion s'assure de la mise en œuvre de l'intégralité des dispositions organisationnelles et des règles d'encadrement prévues afin de garantir qu'elle agira au mieux des intérêts des clients. Le cas échéant, la Société de Gestion met en œuvre des actions correctrices également destinées à éviter la survenance d'un nouveau conflit d'intérêts à l'avenir.

POLITIQUE ESG ET DE DURABILITÉ

Concernant l'évaluation ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier les sociétés de gestion mettent à la disposition des clients une information sur les modalités de prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ci-après « ESG »).

Les critères ESG applicables aux investissements immobiliers peuvent s'illustrer de la façon suivante :

- ✓ Critères environnementaux : travaux de rénovation et d'équipement (énergie, eau, déchets) ;
- ✓ Critères sociaux : travaux d'accessibilité, services aux occupants, intégration territoriale, hygiène ;
- ✓ Critères de gouvernance : engagement avec les parties prenantes, gestion de la chaîne de
- ✓ sous-traitance, LCB-FT.

Si la Société de Gestion partage la conviction qu'une stratégie d'investissement responsable est profitable pour les investisseurs dans le cadre d'un objectif de valorisation de leur patrimoine sur le long terme, elle n'intègre pas directement et systématiquement des critères précis en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. La Société de Gestion se réserve la possibilité d'intégrer progressivement ces critères.

Concernant le risque de durabilité

Conformément aux règlements européens UE 2019/2088 « SFDR » et UE 2020/822 « Taxonomie », la Société de Gestion doit mettre à disposition des clients une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité.

Pour mémoire, le risque en matière de durabilité est lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Si la Société de Gestion a vocation à intégrer progressivement des critères extra-financiers dans sa stratégie d'investissement, elle n'intègre pas directement et simultanément des critères précis en matière environnementale, sociale ou de gouvernance de manière à réduire le risque de durabilité.

Au sens de la réglementation SFDR, la Société est catégorisée « article 6 ».

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du Règlement général de l'AMF, les sociétés de gestion doivent établir une Politique de vote afin de présenter les conditions dans lesquelles elles exercent les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds dont elles assurent la gestion.

Conformément à son programme d'activité, la Société de Gestion est agréée pour la gestion de Fonds immobiliers qui n'ont pas vocation à être investis en titres financiers auxquels peuvent être attachés des droits de vote.

En conséquence, la Société de Gestion ne détient aucun droit de vote attaché aux titres financiers et ne participe pas aux Assemblées générales des actionnaires.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la Position AMF 2013-11 relative aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de FIA, la Société de Gestion doit établir une Politique de rémunération permettant d'aligner au mieux les intérêts de la société, des collaborateurs et des souscripteurs des véhicules gérés. Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion s'engage à établir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs du Fonds qu'elle gère.

La rémunération est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts en prévenant les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. Cette pratique de rémunération s'applique notamment aux actionnaires, dirigeants effectifs et à l'équipe de gestion.

La part variable est liée aux résultats de la Société de Gestion, ainsi :

- ✓ Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc. ;
- ✓ Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la Société de Gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de Gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Au-delà d'un certain seuil, les rémunérations variables sont soumises à des restrictions et notamment au paiement différé sur plusieurs années.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la Société de Gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les montants des rémunérations attribuées par la Société de Gestion à son personnel (26,5 ETP) se sont élevés à 1 152 277 euros pour la partie rémunération fixe et 185 578 euros pour la partie rémunération variable.

Les montants des rémunérations versées par la Société de Gestion au personnel dont les activités ont une influence significative sur le profil de risque du Fonds, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, s'élèvent à la somme de 722 551 euros pour la partie fixe et à la somme de 124 632 euros pour la partie variable.

INFORMATION RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité de la Société de Gestion.

La Société de Gestion atteste qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Fonds.

La Société de Gestion atteste également que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des opérations, des résultats et de la situation financière du Fonds.



AMDG EMPLOI
COMPTES ANNUELS 2022
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMDG

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

EXPERTISE COMPTABLE

•
AUDIT

•
CONSEIL

Pierre GERARD
Laurent BECUWE
Aurélie TRONEL

AMDG EMPLOI

SAS au capital de 47 962 000 euros

120 Rue Massena
69 006 LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société d'expertise comptable
inscrite
à l'ordre des experts-comptables
Rhône-Alpes

Société de commissariat aux
comptes inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Lyon

SAS AU CAPITAL DE 440.000 €
778 149 716 RCS
SAINT-ETIENNE
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 18 778 149 716

GROUPE SECA

WWW.SECA-FOREZ.COM

SECA FOREZ
7 rue de l'Artisanat - BP 224
42390 VILLARS
Tél : 04 77 92 84 20
Fax : 04 77 92 84 29
Mail : contact@seca-forez.com

ARS
6 voie Jean Mugniery
42420 LORETTE
Tél : 04 77 73 37 07
Fax : 04 77 73 07 05
Mail : contact@ars-conseil.com

ECCS
5 rue Jean Desjoyaux
42480 LA FOUILLOUSE
Tél : 04 77 30 18 90
Fax : 04 77 30 52 33
Mail : eccs@eccs-bm.fr

MEMBRE DU RÉSEAU
ABSOOLUCE
COMMISSAIRE D'ENTREPRENEUR
QUALITÉ



AMDG EMPLOI

SAS au capital de 47 962 000 euros
120 Rue Massena
69 006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société **AMDG EMPLOI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AMDG EMPLOI** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Évènements principaux de l'exercice » exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'évolution du conflit Russie/Ukraine, les conditions macroéconomiques actuelles et la continuité d'exploitation de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Autres participations

Au 31 décembre 2022, le poste « Autres participations » s'élève à 47 523 K€, valeur nette. Il représente le plus significatif du bilan Actif.

En référence à la note 2.1.3. « Informations relatives aux filiales et participations », nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte évaluation des titres de participation comptabilisés à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction.

Nous avons testé la valorisation des titres et créances détenues de toutes les entités présentant un résultat déficitaire et apprécié le calcul de dépréciation. Une dépréciation sur les titres de participations de 2 277 K€ ont été constatées à fin 2022.

La valorisation des titres au 31 décembre 2022 n'appelle aucun commentaire.

Charges d'exploitation

Au titre de l'exercice clos 31 décembre 2022, le poste « Frais gestion AMDG » s'élève à 1 199 K€, le poste « Commissions sur acquisition » s'élève 68 K€.

En référence à la note 2.5.2. « Charges d'exploitation de la société » nous sommes assurés de la correcte application des modalités de facturation de ces frais par la société de gestion AMDG à votre société.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des taux de rémunération conformes aux documents remis aux investisseurs. Nous avons également vérifié, par sondages, les assiettes servants de référence au calcul des facturations.

Refacturation des frais de gestion

En référence à la note 1.4. « Méthode de comptabilisation des frais de gestion » nous sommes assurés de la réalité et de la correcte refacturation des frais de gestion de votre société à ses filiales à la clôture de l'exercice.

Nos contrôles ont permis de s'assurer de la bonne application du taux et des bases de calculs retenus. AMDG Remploi comptabilise la charge globale de frais de gestion (2.5% de l'encours géré) et le produit de la quote-part refacturée (2.5% du montant de l'avance en compte courant détenu).

Nous avons également réalisé par sondage le rapprochement des montants facturés et de la réciprocité des données financières. Nos contrôles ne relèvent pas d'anomalie significative.

Ces charges d'exploitation ainsi que les transferts de charges comptabilisés sont conformément appréhendés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code du commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôles vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Villars, le 14 juin 2023,

SAS S.E.C.A. FOREZ



Pierre GERARD
Gérant de la SARL FILAUPI - Présidente
Commissaire aux Comptes
Région de LYON

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AMDG REMPLOI SAS

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	303 699	121 479	182 219	242 959
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	303 699	121 479	182 219	242 959
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	49 801 000	2 277 995	47 523 004	48 056 929
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
	TOTAL	49 801 000	2 277 995	47 523 004	48 056 929	
Total de l'actif immobilisé		50 104 699	2 399 474	47 705 224	48 299 889	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	911 942		911 942	761 002
		Autres créances	1 844 830		1 844 830	1 451 438
		Capital souscrit et appelé, non versé	500 000		500 000	
		TOTAL	3 256 772		3 256 772	2 212 440
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instrument de trésorerie	1 270 580		1 270 580	2 368 347
	Disponibilités					
	TOTAL	1 270 580		1 270 580	2 368 347	
Charges constatées d'avance		21 776		21 776	19 202	
Total de l'actif circulant		4 549 129		4 549 129	4 599 989	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		54 653 828	2 399 474	52 254 353	52 899 878	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

AMDG REMPLOI SAS

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 47 462 000)	47 962 000	47 962 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation	-2 380 670		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 032 748	-2 380 670	
Situation nette avant répartition	43 548 581	45 581 329	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	43 548 581	45 581 329	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 646 357	7 257 264
	Total	8 646 357	7 257 264
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 283	61 155
	Dettes fiscales et sociales	131	128
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	59 414	61 283	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	8 705 771	7 318 548	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	52 254 353	52 899 878	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	8 705 771	7 318 548	
(3) dont emprunts participatifs			



AMDG REMPLOI SAS

		France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 22/04/2020 Au 31/12/2021 20 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				867 860
	Chiffre d'affaires net				867 860
Produits d'exploitation (1)	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			1 364 391	761 002
	Total			1 364 391	1 628 862
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			1 415 827 131	3 512 059 128
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations amortissements • sur actif circulant provisions • pour risques et charges Autres charges			60 739 2	60 739
	Total			1 476 700	3 572 927
	Résultat d'exploitation	A		-112 308	-1 944 065
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	B C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 640 19 150 124	80 6 724
	Total			152 783	6 804
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 985 049 88 174	443 070 338
	Total			2 073 223	443 408
	Résultat financier	D		-1 920 439	-436 604
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-2 032 748	-2 380 670

AMDG REMPLOI SAS

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 22/04/2020 Au 31/12/2021 20 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-2 032 748	-2 380 670
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	2 640	80
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	88 174	





KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion
Sociale, Conseil
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9

AMDG EMPLOI SAS

Annexe simplifiée aux comptes annuels clos 31/12/2022
Montants exprimés en EUR

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 10 pages





Table des matières

1	Faits majeurs	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evènements post-clôture	3
1.3	Principes et méthodes comptables	3
1.4	Méthode de comptabilisation des frais de gestion	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	Etat de l'actif immobilisé brut	3
2.1.2	Amortissement de l'actif immobilisé	3
2.1.3	Informations relatives aux filiales et participations	4
2.2	Actif circulant	6
2.2.1	Stocks	6
2.2.2	Créances	7
2.2.3	Disponibilités et divers	7
2.3	Capitaux propres	7
2.3.1	Capital social	7
2.3.2	Variation des capitaux propres	8
2.4	Passifs et provisions	8
2.4.1	Dettes financières	8
2.4.2	Autres dettes	8
2.5	Compte de résultat	9
2.5.1	Chiffre d'affaires	9
2.5.2	Charges d'exploitation de la société	9
2.5.3	Résultat financier	9





1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

La Société est un « Autre FIA » au sens du III de l'article L. 214-24 du CMF qui a pour objet exclusif, conformément aux prescriptions de l'article 150-0 B ter, I, 2° c) du Code général des impôts, telles que commentées par la doctrine administrative de l'administration fiscale publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts, de souscrire à hauteur d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) de son actif brut comptable, des titres de capital de sociétés répondant principalement à la définition de PME et qui :

- exercent une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du Code général des impôts, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exclusion des activités de gestion de leur propre patrimoine mobilier ou immobilier,
- sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou y seraient soumises dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France,
- détiennent leur siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et
- ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

A ce titre, la Société a réalisé au cours de l'exercice, des opérations au travers de ses filiales détenues à 100 %.

La liste de ces SAS, leur pourcentage de détention et leur résultat au 31/12/2022 figurent dans les tableaux des filiales et participations de la présente annexe.

Le 10/03/2022, la société a fait l'acquisition à 100% de la SAS CROIX ROUSSE EMPLOI au capital de 500 000€.

Le 08/03/2022, la société a fait l'acquisition à 100% de la SAS SAXE EMPLOI au capital de 1 000€. Le 21/12/2022, une augmentation de capital de 4 099 000€ en numéraire a été réalisée au profit de l'associé unique par compensation de créance.

Le 11/04/2022, la société a fait l'acquisition à 100% de la SAS KEATON EMPLOI au capital de 2 200 000€.

Le 14/10/2022, la société a fait l'acquisition à 100% de la SAS BOURGOGNE EMPLOI au capital de 500 000€.

Le 23/12/2022, la société a fait l'acquisition à 30% de la SAS MADELEINE EMPLOI 2 au capital de 15 000 000€.

Le 23/12/2022, la société a fait l'acquisition à 100% de la SAS EMPLOI PIVOT au capital de 1 000€.

Le 06/12/2022, la société a voté une réduction de capital constatée par décisions du président en date du 29 décembre 2022, pour un montant de 10 500 000€ de SAS BELLEFOND EMPLOI au moyen d'un rachat par AMDG EMPLOI SAS et l'annulation corrélative de 10 500 000 actions.

Le conflit Russie/Ukraine et les conditions macroéconomiques actuelles sont des événements majeurs de l'année 2022. Le manque de visibilité sur leur évolution est à l'origine d'une période



de forte incertitude. La société AMDG EMPLOI n'est pas exposée directement au conflit Russie/Ukraine en cours. Néanmoins les pressions inflationnistes, la hausse des taux d'intérêts bancaires sont des conséquences directes à ce conflit, engendrant un ralentissement dans le secteur immobilier.

Le Président reste vigilant par rapport à l'impact de cette crise sur l'économie mondiale et à ses répercussions possibles sur les performances de la société. En connaissance des événements actuels, la continuité d'exploitation de la société ne saurait donc être remise en cause par ce conflit.

1.2 Evènements post-clôture

Néant.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.4 Méthode de comptabilisation des frais de gestion

La société AMDG refacture des frais de gestion à AMDG EMPLOI à hauteur de 2.5 TTC % du montant de l'encours géré. Au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, le fonds AMDG EMPLOI refacture les frais de gestion supportés, directement aux filiales sur la base du montant de l'avance en compte courant détenu.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure la valeur nette comptable, la valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé brut

Tableau 2054, voir Annexe.

2.1.2 Amortissement de l'actif immobilisé

Tableau 2055, voir Annexe.



2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Une dépréciation sur les titres et les créances rattachées des SAS ARISTIDE BRIAND EMPLOI, MARIUS BERLIET EMPLOI, BELLEFOND EMPLOI, MAISONS NEUVES EMPLOI, CROIX ROUSSE EMPLOI, SAXE EMPLOI et JEAN JAURES EMPLOI a été constatée, compte tenu des pertes réalisées et des perspectives de résultat futur. La dépréciation constatée en 2022 est de 2 277 995€.





Filiales et participations A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1. Filiale (à détailler) (+50% du capital détenu par la société).											
ARISTIDE BRIAND EMPLOI	1 000 000	883 288	100%	1 000 000	788 578	46 779		0	-94 710	0	
MARIUS BERLIET EMPLOI	1 500 000	1 414 002	100%	1 500 000	1 273 872	24 723		38 858	-140 130	0	
TILLEULS EMPLOI	8 000 000	7 849 876	100%	8 000 000	8 000 000	-3 134 932		0	-61 087	0	
BELLEFOND EMPLOI	5 000 000	4 901 279	100%	5 000 000	4 210 504	-1 135 479		242 460	-690 774	0	
TOLSTOI EMPLOI	6 200 000	6 116 951	100%	6 200 000	6 200 000	-597 900		161 818	-41 752	0	
BREDY EMPLOI	4 200 000	4 200 000	100%	4 200 000	4 200 000	-2 538 785		0	-29 217	0	
MAISONS NEUVES EMPLOI	3 000 000	2 952 696	100%	3 000 000	2 947 113	-991 196		31 382	-5 583	0	
CROIX ROUSSE EMPLOI	500 000	500 000	100%	500 000	437 947	-162 531		24 995	-62 053	0	
MEYZIEU EMPLOI	9 100 000	9 100 000	100%	9 100 000	9 100 000	356 394		318 162	10 636	0	
SAXE EMPLOI	4 100 000	4 100 000	100%	4 100 000	3 341 974	55 146		268 232	-758 026	0	
JEANS JAURES EMPLOI	2 200 000	2 200 000	100%	2 200 000	2 022 017	350 146		56 629	-177 983	0	
BOURGOGNE EMPLOI	500 000		100%	500 000	500 000						Pas de clôture en 2022
PIVOT EMPLOI	1 000		100%	1 000	1 000						Pas de clôture en 2022
2. Filiale (à détailler) (-50% du capital détenu par la société).											
MADELEINE EMPLOI 2	15 000 000		30%	4 500 000	4 500 000						Pas de clôture en 2022



2.2 Actif circulant

2.2.1 Stocks

Conformément à l'activité de la société de marchands de biens, les immeubles acquis sont destinés à la revente et comptabilisés en stocks.

2.2.1.1 Coût d'entrée

Le coût d'entrée des immeubles ou appartements en stocks doit être évalué selon les règles générales. A son coût d'acquisition sont obligatoirement incorporés les frais d'acquisitions, à savoir :

- TVA non déductible ;
- Honoraires ;
- Commissions sur achats ;
- La participation pour la non-réalisation d'aires de stationnement ;
- Frais d'actes ;
- Droits de mutations.

Ils sont comptabilisés en encours si les modifications effectuées sur l'immeuble changent sa nature et le font passer du stade de « marchandise » à celui d'« en-cours » ou de « produit fini ».

A son coût de production doivent être incorporées au coût d'entrée toutes les charges de production, notamment :

- toutes les charges de remise en état spécifiques au bien
- les frais de démolition destinés à rendre un terrain nu
- les indemnités d'éviction versées, le cas échéant, dès lors qu'elles ont pour objectif de revaloriser l'immeuble avant sa vente
- les frais financiers engagés pendant la période de rénovation et correspondant aux capitaux empruntés pour financer le bien; sur option et dès lors que les travaux réalisés sont nécessaires pour amener le stock dans l'état où il sera prêt à être vendu et la durée des travaux (et non celle de détention du bien pour la revente) dépasse douze mois, des travaux de rénovation légère ne pouvant donc être concernés.

2.2.1.2 Valeur d'inventaire

L'immeuble est disponible à la vente, sa valeur actuelle correspond à sa valeur vénale. La valeur vénale correspond à :

- la valeur de marché qu'il peut espérer retirer du bien ;
- diminuée des coûts de sortie, à savoir : les coûts directement attribuables à l'acte de vente (frais d'actes, frais de timbre et taxes similaires...) et les frais de commercialisation (honoraires des agents, commissions sur vente...).



L'immeuble est en cours de transformation : la valeur actuelle correspond à sa valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à :

- la valeur vénale de l'immeuble s'il était fini ;
- diminuée des coûts d'achèvement, c'est-à-dire les coûts restant à supporter pour pouvoir mettre l'immeuble en état d'être présenté à la vente, à savoir :
 - o les travaux de remise en état ou de rénovation qui seront incorporables au coût de production du stock, ainsi que les éventuels frais financiers incorporables à ces coûts (dépenses de ravalement, de peinture ...) ;
 - o et, pour les biens en cours de construction ou de restructuration, les coûts des travaux restant à effectuer, ainsi que les éventuels frais financiers afférents s'ils sont incorporables au coût de ces travaux.

2.2.1.3 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2.1.4 Etat des stocks

Néant.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.2.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.2.2.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Facture à établir	910 232
Autres produits à recevoir	0
Total	910 232

2.2.3 Disponibilités et divers

Les disponibilités en banque s'élèvent à 1 270 580 € au 31/12/2022.

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital de départ est composé de 47 962 actions de 1 000 € de valeur nominale.



2.3.2 Variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	47 962 000			47 962 000
Réserve légale				
Report à nouveau		- 2 380 670		- 2 380 670
Autres réserves				
Résultat	- 2 380 670	- 2 032 748	- 2 380 670	- 2 032 748
Total	45 581 330	-4 413 418	-2 380 670	43 548 582

2.4 Passifs et provisions

2.4.1 Dettes financières

2.4.1.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.

2.4.1.1.1 Emprunts et dettes financières divers

Le solde de cette dette s'élève à 8 646 357 € au 31/12/2022, elles correspondent à des avances reçues des filiales.

2.4.1.1.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

Néant.

2.4.2 Autres dettes

2.4.2.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe.



2.4.2.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (FNP)	54 196
Etat – Charges à payer	131
Total	54 327

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Chiffre d'affaires

Secteur d'activité	Montant
Cessions de biens immobiliers	0
Produits locatifs	0
Droits d'entrées	0
Total	0

2.5.2 Charges d'exploitation de la société

Conformément à la note d'information de la société, la société de gestion facture 2.5% TTC du montant de l'encours géré. La charge constatée en 2022 au titre des honoraires de gestion s'établit à 1 199 050€. Une refacturation est établie aux filiales pour un montant global de 1 364 392€ provenant du fait que les filiales supportent les frais de gestion. Cette refacturation est comptabilisée en transfert de charges. (Facture à établir au 31/12/2022 pour 910 232€).

Conformément à la note d'information de la société, la société de gestion facture des commissions d'acquisition à hauteur de 0.9% TTC du prix d'acquisition d'un immeuble ou d'un droit immobilier détenu en direct ou non. La charge constatée en 2022 au titre de ces commissions s'établit à 67 863€. Une refacturation est établie aux filiales provenant du fait que les filiales supportent les commissions sur acquisitions. Cette refacturation est comptabilisée en transfert de charges. De plus AMDG EMPLOI n'a pas de stock.

2.5.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -1 920 439 €. Il est composé principalement de 150 124 € de reprise aux dépréciations sur titres de participations, et de 1 985 049 € de dotations aux dépréciations sur titres de participation et d'intérêts de comptes courant pour 88 174 €.

EXPERTISE COMPTABLE

•
AUDIT

•
CONSEIL

Pierre GERARD
Laurent BECUWE
Aurélie TRONEL

AMDG EMPLOI

SAS au capital de 47 962 000 euros

120 Rue Masséna
69 006 LYON

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

Société d'expertise comptable
inscrite
à l'ordre des experts-comptables
Rhône-Alpes

Société de commissariat aux
comptes inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Lyon

SAS AU CAPITAL DE 440.000 €
778 149 716 RCS
SAINT-ETIENNE
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 18 778 149 716

GROUPE SECA

WWW.SECA-FOREZ.COM

SECA FOREZ

7 rue de l'Artisanat - BP 224
42390 VILLARS
Tél : 04 77 92 84 20
Fax : 04 77 92 84 29
Mail : contact@seca-forez.com

ARS

6 voie Jean Mugniery
42420 LORETTE
Tél : 04 77 73 37 07
Fax : 04 77 73 07 05
Mail : contact@ars-conseil.com

ECCS

5 rue Jean Desjoyaux
42480 LA FOUILLOUSE
Tél : 04 77 30 18 90
Fax : 04 77 30 52 33
Mail : eccs@eccs-bm.fr

MEMBRE DU RÉSEAU
ABOOLUCE
Conseils d'entreprises



AMDG EMPLOI

SAS au capital de 47 962 000 euros

120 Rue Masséna

69 006 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société **AMDG EMPLOI**,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 24 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code du commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Convention comptes courant intra-groupe

- **Personne concernée :**
ADMG, associé représentée par Madame Vanessa ROUSSET

- **Modalités :**

En date du 5 novembre 2021, avec ses filiales SAS constituées à cette date, la société AMDG EMPLOI a conclu une convention d'avance de trésorerie au taux minimum fiscalement déductible.

Des avenants successifs (1 à 5) ont été signés pour les nouvelles filiales, BREDY EMPLOI (17 novembre 2021) MEYZIEU EMPLOI (16 décembre 2021) SAXE EMPLOI et CROIX ROUSSE EMPLOI (10 mars 2022), JEAN JAURES EMPLOI (ex KEATON EMPLOI) (11 avril 2022) et BOURGOGNE EMPLOI et EMPLOI PIVOT (23 décembre 2022).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ces avances ont été rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de 2.25 %.

ENTITES	Solde Compte Courant au 31/12/2022	Rémunération 2022
ARISTIDE REMPLOI	46 778,78 SD	605
TOLSTOI REMPLOI	597 900,03 SCR	-4 721
CROIX ROUSSE REMPLOI	162 530,66 SCR	1 243
MEYZIEU REMPLOI	356 393,50 SD	12 165
SAXE REMPLOI	55 146,04 SD	65 878
MARIUS BERLIET REMPLOI	24 723,29 SD	-199
MAISONS NEUVES REMPLOI	991 196,38 SCR	-10 884
TILLEULS REMPLOI	3 134 931,76 SCR	-64 489
BELLEFOND REMPLOI	1 135 479,99 SCR	-29 250
BREDY REMPLOI	2 538 785,34 SCR	-51 786
KEATON REMPLOI	350 146,04 SD	-3 095
BOURGOGNE REMPLOI	1 011 642,40 SD	-1 318

Au titre de l'exercice clos 31 décembre 2022 les intérêts à verser pour AMDG REMPLOI se sont élevés à 85 851 €, montant net, comptabilisés en résultat financier.

Fait à Villars, le 14 juin 2023

SAS S.E.C.A. FOREZ



Pierre GERARD
Gérant de la SARL FILAUPI - Présidente
Commissaire aux Comptes
Région de LYON



AMDG REMPLOI CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS

AMDG

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

AMDG EMPLOI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 47 962 000 €

SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 120 RUE MASSENA

883 027 450 RCS LYON

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS DU 15 JUIN 2023 AU 17 JUILLET 2023

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous consultons, par voie de consultation écrite, notamment pour vous rendre compte de l'activité d'AMDG EMPLOI (la « Société ») et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager les perspectives de développement.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

A. EXAMEN DU COMPTE DE RÉSULTAT

La Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires net au cours de l'exercice écoulé contre 867 860 € au titre de l'exercice précédent ayant eu une durée exceptionnelle de vingt (20) mois.

Il convient d'ajouter à cette somme le montant suivant :

– Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges : 1 364 391 €

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 1 364 391 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 476 700 € et comprennent les postes suivants :

– Autres charges externes : 1 415 827 €

– Impôts, taxes et versements assimilés : 131 €

– Dotations aux amortissements sur immobilisations : 60 739 €

– Autres charges : 2 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence déficitaire d'un montant de -112 308 €, contre -1 944 065 € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 152 783 € et de 2 073 223 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de -2 032 748 €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence une perte de -2 032 748,20 €.

B. COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRÈS RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES – ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est un « Autre FIA » au sens du III de l'article L. 214-24 du Code monétaire et financier qui a pour objet, conformément aux prescriptions de l'article 150-0 B ter, I, 2° c) du Code général des impôts, telles que commentées par la doctrine administrative de l'administration fiscale publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts, de souscrire à hauteur d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) de son actif brut comptable, des titres de capital de sociétés répondant principalement à la définition de PME et qui :

- exercent une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du Code général des impôts, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exclusion des activités de gestion de leur propre patrimoine mobilier ou immobilier,
- sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou y seraient soumises dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France,
- détiennent leur siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et
- ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

A ce titre, la Société a réalisé au cours de l'exercice, des opérations au travers de ses filiales détenues à 100 % ou de nouvelles participations.

La liste de ces filiales, leur pourcentage de détention et leur résultat au 31 décembre 2022 est détaillé plus bas.

Après la crise sanitaire ayant marqué les années 2020 et 2021, le conflit Russie/Ukraine a marqué l'année 2022.

Bien que la Société n'ait pas été directement exposée à ce conflit, cet évènement majeur de l'année 2022 a entraîné un climat d'incertitude et de frilosité dans le domaine de l'immobilier, notamment en raison du contexte inflationniste, de la hausse des taux bancaires, de l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières utiles à la construction.

Ce contexte incite à la prudence, mais ne saurait remettre en question la continuation d'exploitation de la Société.

En raison des pertes réalisées par les filiales et de l'incertitude sur les résultats futurs, une dépréciation sur les titres des filiales **ARISTIDE BRIAND EMPLOI, MARIUS B ERLIET EMPLOI, BELLEFOND EMPLOI, MAISONS NEUVES EMPLOI, CROIX ROUSSE EMPLOI, SAXE EMPLOI** et **JEAN JAURES EMPLOI** a été constatée à hauteur de 2 277 995 €.

C. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

D. INVESTISSEMENTS

Il n'a été procédé à aucun investissement en direct au cours de l'exercice. La liste des participations prises au cours de l'exercice par la Société sont détaillées ci-après au paragraphe IV. PARTICIPATIONS.

II. BILAN

A. EXAMEN DES POSTES D'ACTIF

Les frais d'établissement s'élèvent à la somme de 303 699 € et sont amortis à hauteur de 121 480 €. Ce poste ressort à un montant net de 182 219 €.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme de 49 801 000 €. Une provision a été comptabilisée sur ce poste à hauteur de 2 277 995 €, qui ressort à un montant net de 47 523 004 €.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 4 549 129 €, dont 21 776 € de charges constatées d'avance.

Le compte « Clients et comptes rattachés » s'élève à 911 942 €.

B. EXAMEN DES POSTES DE PASSIF

Le capital social est de 47 962 000 € et le montant des capitaux propres de 43 548 582 €.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme globale de 8 705 771 € et comprend les postes suivants :

– Emprunts et dettes financières diverses :	8 646 357 €
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	59 283 €
– Dettes fiscales et sociales :	131 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

III. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Depuis le début de l'exercice en cours, la Société, à travers sa participation dans la société MADELEINE EMPLOI 2, est devenue propriétaire d'un actif immobilier situé à LA MADELEINE (59110), dont l'acte authentique de vente a été réitéré le 28 mars 2023, pour un prix de 15 750 000 euros hors droits. La Société détient cet actif à concurrence de ses droits dans le capital de la société MADELEINE EMPLOI 2.

IV. PARTICIPATIONS

A. PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris une participation dans les sociétés suivantes :

1. SAXE EMPLOI

La Société a pris une participation de 100 % dans le capital de SAXE EMPLOI (911 145 076 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 7 mars 2022.

2. CROIX ROUSSE EMPLOI

La Société a pris une participation de 100 % dans le capital de CROIX ROUSSE EMPLOI (911 259 224 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 9 mars 2022.

3. JEAN JAURES EMPLOI (anciennement KEATON EMPLOI)

La Société a pris une participation de 100 % dans le capital de **KEATON EMPLOI** (912 395 647 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 8 avril 2022.

Par décisions de l'associée unique en date du 16 septembre 2022, la dénomination de la société **KEATON EMPLOI** a été modifiée au profit de la dénomination **JEAN JAURES EMPLOI**.

4. BOURGOGNE EMPLOI

La Société a pris une participation de 100 % dans le capital de **BOURGOGNE EMPLOI** (920 439 429 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 12 octobre 2022.

La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2023.

5. EMPLOI PIVOT

La Société a pris une participation de 100 % dans le capital de **EMPLOI PIVOT** (922 491 006 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 21 décembre 2022.

La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2023.

6. MADELEINE EMPLOI 2

La Société a pris une participation de 30 % dans le capital de **MADELEINE EMPLOI 2** (922 491 592 RCS LYON) lors de la constitution de cette société le 21 décembre 2022.

La société clôturera son premier exercice le 31 décembre 2023.

B. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Notre Société détient directement ou indirectement les filiales suivantes :

1. Société ARISTIDE BRIAND EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **ARISTIDE BRIAND EMPLOI** n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a constaté une perte de -94 710,13 €.

2. Société BELLEFOND EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **BELLEFOND EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 242 460,30 € et a constaté une perte de -690 774,47 €.

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 6 décembre 2022 et des décisions du président du 29 décembre 2022, le capital social a été ramené de 15 500 000 € à 5 000 000 € par voie de rachat par la Société et de l'annulation corrélative de 10 500 000 actions.

3. Société BRÉDY EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **BRÉDY EMPLOI** n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé et a constaté une perte de -29 217,24 €.

4. Société CROIX ROUSSE EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **CROIX ROUSSE EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 24 995,01 € et a constaté une perte de - 62 053,23 €.

5. Société JEAN JAURÈS EMPLOI (anciennement KEATON EMPLOI)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **JEAN JAURÈS EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 56 629,59 € et a constaté une perte de -177 982,65 €.

6. Société MAISONS NEUVES EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **MAISONS NEUVES EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 31 382,20 € et a constaté une perte de -5 582,68 €.

7. Société MARIUS BERLIET EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **MARIUS BERLIET EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 38 858,57 € et a constaté une perte de -140 129,83 €.

8. Société MEYZIEU EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **MEYZIEU EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 318 162,11 € et a constaté un bénéfice de 10 636,37 €.

9. Société SAXE EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **SAXE EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 268 232,43 € et a constaté une perte de -758 026,11 €.

Aux termes des décisions de l'associée unique du 21 décembre 2022 et des décisions du Président du 21 décembre 2022 de la société **SAXE EMPLOI**, le capital social a été augmenté de 4 099 000 € pour être porté de 1 000 € à 4 100 000 € par voie d'émission de 4 099 000 Actions de 1 € de valeur nominale.

10. Société TILLEULS EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **TILLEULS EMPLOI** n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a constaté une perte -61 086,65 €.

11. Société TOLSTOÏ EMPLOI

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société **TOLSTOÏ EMPLOI** a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires hors taxes de 161 818,56 € et a constaté une perte de -41 751,80 €.

C. PART DU CAPITAL DETENUE PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent indirectement aucune part de notre capital.

V. APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de -2 032 748,20 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte Report à nouveau.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

VII. DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

VIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du code de commerce, vous trouverez en annexe un tableau détaillant, par tranches de retard de paiement, les factures émises à destination des clients et celles reçues des fournisseurs, dont le terme est échu et qui ne sont pas réglées à la date de clôture de l'exercice.

IX. CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour **ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE**, Présidente
Alexandre **CARROT**, directeur général



**AMDG REMPLI
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU
(Tableau prévu au I de l'article D.441-6 du code de commerce)**

		Article D.441-6-1-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-6-1-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	0							0						
	5 087,14 € TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 710,00 € TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)														
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	0,35% TTC	0%	0%	0%	0%	0%	0%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								0%	0%	0%	0%	0%	0%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	0							0						
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0€							0€						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-10 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (Montant TTC de la somme due) x (taux de pénalité) x (nombre de jours de retard / 365).						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : Comptant <input type="checkbox"/> Délais légaux : (Montant TTC de la somme due) x (taux de pénalité) x (nombre de jours de retard / 365).							

AMDG EMPLOI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 47 962 000 €

SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 120 RUE MASSENA

883 027 450 RCS LYON

**LISTE DES CONVENTIONS VISÉES
PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Convention de gestion financière et administrative entre AMDG et AMDG EMPLOI en date du 31 mars 2020,
- Convention d'avances de trésorerie prévoyant une rémunération au taux maximum fiscalement déductible en date du 5 novembre 2021 avec ses filiales SAS constituées à cette date, à savoir : ARISTIDE BRIAND EMPLOI, BELLEFOND EMPLOI, MAISONS NEUVES EMPLOI, MARIUS BERLIET EMPLOI, TILLEULS EMPLOI, TOLSTOÏ EMPLOI et des avenants successifs (1 à 5) pour les nouvelles filiales, BREDY EMPLOI (17 novembre 2021) MEYZIEU EMPLOI (16 décembre 2021) SAXE EMPLOI et CROIX ROUSSE EMPLOI (10 mars 2022), JEAN JAURES EMPLOI (ex KEATON EMPLOI) (11 avril 2022) et BOURGOGNE EMPLOI et EMPLOI PIVOT (23 décembre 2022).

Concernant la rémunération des avances en comptes courants consenties par la Société au profit des filiales :

La société **AMDG EMPLOI** (la « Société ») a consenti des avances financières au profit de ses filiales SAS, lesdites avances ayant été rémunérées au taux de 2,25 % au titre de l'exercice écoulé :

Nom de la société	Avance financière au profit des filiales	Intérêts de C/C
ARISTIDE BRIAND EMPLOI	46 778,78	605,04
JEAN JAURES EMPLOI	350 146,04	-
MARIUS BERLIET EMPLOI	24 723,29	-
MEYZIEU EMPLOI	356 393,50	12 165,31
SAXE EMPLOI	55 146,04	65 877,90
BOURGOGNE EMPLOI	1 011 642,40	-
CROIX ROUSSE EMPLOI	-	1 242,64
TOTAL	1 844 830,05	79 890,89

Concernant la rémunération des avances financières consenties par les filiales au profit de la Société :

La Société s'est vue consentir des avances financières par ses filiales SAS, lesdites avances ayant été rémunérées au taux de 2,25 % au titre de l'exercice écoulé :

Nom de la société	Avance financière au profit AMDG EMPLOI	Intérêts de C/C
BELLEFOND EMPLOI	1 135 478,99	- 29 250,00
BREDY EMPLOI	2 538 785,34	- 51 786,32
CROIX ROUSSE EMPLOI	162 530,66	-
MAISONS NEUVES EMPLOI	991 196,38	- 10 883,53
TILLEULS EMPLOI	3 134 931,76	- 64 489,20
TOLSTOI EMPLOI	597 900,03	- 4 721,07
MARIUS BERLIET EMPLOI	-	- 198,94
BOURGOGNE EMPLOI	-	- 1 317,85
JEAN JAURES EMPLOI	-	- 3 095,27
TOTAL	8 560 823,16	- 165 742,18

AMDG EMPLOI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 47 962 000 €
SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 120 RUE MASSENA
883 027 450 RCS LYON

<p>TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES INITIÉE DU 15 JUIN 2023 AU 17 JUILLET 2023</p>

Ordre du jour :

- Examen du rapport de gestion de la présidente et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la présidente,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture des rapports de la présidente et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte de -2 032 748,20 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, la collectivité des associés prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Quitus à la présidente)

La collectivité des associés donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à -2 032 748,20 €, en totalité au compte "Report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associés prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve successivement chacune des conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, conclue au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- Notre société a consenti des avances financières au profit de ses filiales, dont le montant total s'élevait à la clôture de l'exercice à la somme de 1 844 830,05 €. Lesdites avances ont été rémunérées au taux de 2,25 % au titre de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 79 890,89 € ;
- Les filiales de la Société ont consenti des avances financières à notre Société (au titre de la convention de trésorerie intragroupe) dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à la somme de 8 560 823,16 €. Ces avances financières ont été rémunérées au taux de 2,25 %, représentant un montant total de 165 742,18 €.

**Pour ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE - AMDG, présidente
Alexandre CARROT, directeur général**

Les caractéristiques principales de la Société ainsi que les risques associés sont détaillés dans sa documentation juridique.

L'investissement dans la SAS AMDG Remploi n'est pas garanti en capital.

La part peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les rapports, notices d'information et caractéristiques principales de votre investissement sont disponibles :
sur internet à l'adresse www.am-dg.fr/offre/amdg-emploi/emploi-1/
sur simple demande par courrier à AMDG – Service Middle-Back Office – 120 rue Masséna – 69006 LYON
ou par mail à mbo@am-dg.fr



ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE

AMDG Remploi | Société par Actions Simplifiée gérée par AMDG

ASSET MANAGEMENT DATA GOVERNANCE | Société agréée par l'AMF en qualité de Société de Gestion le 11 mai 2017 sous le numéro GP-17000010.

Siège social : 120 rue Masséna - 69006 LYON - Téléphone : 04 81 91 99 22

www.am-dg.fr

Mail : contact@am-dg.fr

Service Investisseurs AMDG : 04 81 91 98 01